

### Augmentations, primes : la grande déception des annonces du 12 juin 2023 du ministre de la fonction publique en faveur du pouvoir d'achat des agents publics

- La valeur du point de la fonction publique va augmenter de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 soit un point d'indice à 4,92€ (correspond à +0,07€). Il avait augmenté de 3,5% un an auparavant. Aucune information sur une compensation éventuelle de cette hausse en faveur des employeurs territoriaux qui se verront imposer cette revalorisation pour leurs agents n'a été délivrée.
- Attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les fonctionnaires à compter de janvier 2024.
- A cela s'ajoute l'attribution de points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires de la fonction publique.
- La question des contractuels dont la rémunération évolue ou stagne en dehors de toute échelle indiciaire propre au système de carrière n'a pas été évoquée.
- Mise en place d'une prime annuelle "pouvoir d'achat" pouvant aller jusqu'à 800€ pour les agents les plus touchés par l'inflation (ceux ayant une rémunération inférieure à 3 250€ bruts), versée en fin d'année 2023. Cela ne semble concerner que les agents publics de la FPE, dans le strict respect de la libre administration des collectivités territoriales.
- Remboursement du forfait de transport collectif à hauteur de 75% en lieu et place de 50% (pour "faciliter" le quotidien). Là encore, cette mesure semble prévue pour la FPE.

L'ensemble des organisations syndicales nationales se déclarent déçues. Elles jugent insuffisantes ces mesures qui ne permettent pas selon elles de faire face à l'inflation et d'enrayer le déficit d'attractivité de la fonction publique.

### Augmentations, primes : ce que le gouvernement accorde aux fonctionnaires

*La valeur du point de la fonction publique va augmenter de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet. A cela s'ajoute une augmentation forfaitaire pour tous les agents et un effort particulier pour les bas salaires au*

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/exclusif-salaires-ce-que-le-gouvernement-accorde-aux-fonctionnaires-1951417>

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information